



procédure qui traîne (112 ans et demi)

Par **Ana29**, le **15/09/2010** à **12:07**

Bonjour,

Cela fait plus de 12 ans que nous sommes en procès avec un organisme de crédit immobilier
En 95 nous avons acheté une maison, suite problèmes de mutation pour moi, j'avais demandé de revoir les mensualités donc protocole d'accord (non signé et sans en-tête)
En 98 je suis tombé en longue maladie et en faisant la déclaration je me suis aperçu que depuis le protocole on payait des primes d'assurance et nous n'étions pas assurés.
Je passe les détails (maison saisie, sans surenchère bien entendu) de plus c'était pendant le procès Papon à Bordeaux, donc autre chose à faire que de s'occuper de mon affaire.
Nous avons changé d'avocats 3 fois (il faut dire que l'avocat de la banque est un ponte de Bordeaux).
L'affaire dure toujours, c'est en appel, . A savoir que les erreurs sont reconnues et nous nous battons toujours pour X raisons.....

Là , je craque, je veux denoncer mon affaire dans les médias et sur internet, car franchement nous sommes des vaches à lait, que dois-je faire

12 ANS DE PROCEDURE C'EST UNE HONTE CAR C'EST CLAIRE COMME DE L'EAU DE ROCHE

merci beaucoup de m'éclairer

Ana

Par **Domil**, le **15/09/2010** à **13:24**

112 ans et demi, je m'attendais à une histoire extraordinaire.

Si vous n'avez pas eu gain de cause en première instance, si l'appel traîne, si vous avez changé d'avocat 3 fois, c'est que ce n'est pas si clair que ça.

Par **Ana29**, le **15/09/2010** à **15:23**

J

Je suis d'accord avec vous, surtout que tout le monde reconnaît que des erreurs ont été faites. Notre maison est sur la bassin d'Arcachon, lorsque l'on nous a saisi la maison sous le simple fait de trois mensualités de retard et que l'assurance nous en devait 4, il n'y avait pas d'huissiers de disponibles à cause du procès Papon, alors devinez qui a fait les 3 visites ? et bien un agent immobilier qui n'était qu'autre le mari de l'avocat de la Banque, bizarre tout de même. Après renseignements pris, le Tribunal a le droit de désigner la personne de son choix, comme dans le cas présent.

La maison a été donc vendue sans surenchère 310.000 francs, de plus nous l'avons presque vendue, nous avions un sous seing privé de 670 000 frs. La juge n'en a pas tenu compte. On voulait vraiment nous l'a prendre, cette maison.

Nous sommes dégoûtés, c'est donc pour cela que je veux faire éclater cette vérité au grand jour, mais j'aimerais tout de même gagner en appel

Q'en pensez-vous et surtout que dois-je faire?

Ana

Par **Ana29**, le **15/09/2010** à **15:29**

Excusez-moi pour les 112 ans, vous aurez bien compris que c'était 12 ans

Par **ortey**, le **06/10/2010** à **19:14**

il est peut-être possible de faire un dossier à la cour européenne des droits de l'homme pour intention dilatoire en vertu de l'article 6-1